



DECISION DU MAIRE

N° 010-2024 à 013-2024 - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants et L.300-1 ;

Vu la délibération n°001-2019 du conseil municipal en date du 25 janvier 2019 instaurant un droit de préemption urbain sur les zones urbaines ou à urbaniser du territoire de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg ;

Vu la délibération n°025-2020 du conseil municipal en date du 3 juin 2020 donnant délégations de pouvoirs du conseil municipal au Maire suivant l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/10/2008, modifié les 01/02/2013, 06/10/17, 09/03/2018 et le 29/11/2019, mis à jour le 10/10/2017, le 02/03/2018 et le 20/08/2018 ;

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner examinée ;

Considérant l'avis de la commission ADS du 13 février 2024.

DECIDE

Article 1 : De ne pas exercer son droit de préemption et de renoncer à acquérir le bien ci-dessous désigné :

- N°010-2024 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134424A0001, déposée le 15 janvier 2024 par Maître Laurianne COEURET, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AH 251, situé 146 rue Lamartine.
- N°011-2024 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134424A0002, déposée le 15 janvier 2024 par Maître Marc ETIEVANT, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AC 191, situé 291 chemin des Oures.
- N°012-2024 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134424A0003, déposée le 31 janvier 2024 par Maître Stéphanie DORANGE, notaire à VIRIAT (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AC 257, AC 259 et AC 261, situé 183 chemin des Oures.
- N°013-2024 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134424A0004, déposée le 18 janvier 2024 par Maître Laurianne GUILLLOT, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AO 65, situé 39 allée des Primevères

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240216-010-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire


Réception par le préfet : 16/02/2024
Publication : 16/02/2024

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du Code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Saint Denis Lès Bourg,
Le 16 février 2024,

Le Maire,
Guillaume FAUVET

The image shows the official seal of the Mayor of Saint-Denis-lès-Bourg (AIN) on the left, which is a circular emblem with a central figure and the text 'MAIRIE DE SAINT DENIS LES BOURG' and '(AIN)'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Guillaume Fauvet'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240216-010-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2024
Publication : 16/02/2024